

# NOUVELLE AIRE

- Révision du SCoT  
Provence Méditerranée
- Élaboration du chapitre individualisé  
du SCOT valant Schéma  
de Mise en Valeur de la Mer

## Où en est-on ?

Après de nombreuses réunions thématiques avec les personnes publiques associées et plusieurs temps d'échanges avec la population, le projet de révision du SCOT prend forme.



Pour rappel, le SCOT contient notamment (article L 141-2 du Code de l'Urbanisme) :

- un rapport de présentation (L 141-3 du Code de l'Urbanisme)
- un projet d'aménagement et de développement durables « PADD » (L 141-4 du Code de l'Urbanisme)
- un document d'orientation et d'objectifs « DOO » (L 141-5 et suivants du Code de l'Urbanisme)



De manière très synthétique, on peut dire que le rapport de présentation « explique », le PADD « fixe » et le DOO « détermine et définit ».



Le SCoT Provence Méditerranée comportera également un chapitre individualisé du SCOT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer. (L 141-25 du Code de l'Urbanisme)

Une première version du **projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est téléchargeable sur le site internet du SCOT.

**PISTES DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**

**Document de Travail - Juin 2018**



Pour parfaire le document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), des ateliers sont organisés.

Les premiers éléments sur les orientations et objectifs du DOO, les pistes de mesures et d'orientations du futur « Volet Littoral et Maritime » présentés lors de nos réunions publiques du dernier trimestre 2017, sont téléchargeables sur le site internet [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com) en rubrique ressources documentaires.

**Tous ces documents sont disponibles au format papier sur simple demande.**

## Les prochains Rendez-vous...

Le syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée organise

# LES ATELIERS DE LA CONCERTATION

Pour une concertation autour du projet de révision du SCoT approuvé en 2009

Atelier  
**1**

▲ **Mardi 3 juillet 2018 - Amphithéâtre de l'Hôtel de la Métropole TPM**

*Encadrer et structurer le développement  
pour ménager le territoire*

9h : Préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles  
10h30 : Maîtrise du développement urbain

Atelier  
**2**

▲ **Vendredi 6 juillet 2018 - Amphithéâtre de l'Hôtel de la Métropole TPM**

*Fixer les axes de développement*

9h : L'ambition métropolitaine  
Le développement économique  
10h30 : L'habitat  
Les déplacements

*Nous vous espérons nombreux, n'hésitez pas à diffuser cette information !*

**Ateliers ouverts à tous sur inscription** / Accueil café dès 8h30

Merci de nous faire parvenir votre demande d'inscription **avant le 30 juin 2018**

en précisant impérativement : votre nom, votre organisme (le cas échéant),

le nombre total de personnes, ainsi que le ou les ateliers de votre choix.

Par mail [contact@scot-pm.com](mailto:contact@scot-pm.com) ou par téléphone **04 94 05 35 46**

Une deuxième série d'ateliers se tiendra en septembre 2018

**Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

107, boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9



➤ **À la suite des ateliers, 5 réunions publiques seront organisées avant l'arrêt du projet de SCoT programmé pour le mois d'Octobre.**

3 réunions publiques sur la révision du SCoT se tiendront :

- pour le Secteur Méditerranée Porte des Maures, le **lundi 10 septembre 2018 à 18h** au Pôle Nautique - Port de La Londe-Les-Maures,
- pour le Secteur Sud Sainte Baume, le **mardi 11 septembre 2018 à 18h** à la Salle des fêtes du Plan du Castellet - Place Herrischried

• pour le Secteur de la Vallée du Gapeau, le **mardi 18 septembre 2018 à 18h** au siège de la Communauté de Communes.

Une réunion publique volet littoral et maritime se tiendra le **mercredi 19 septembre 2018** et une réunion publique sur la révision du SCoT se tiendra le **samedi 29 septembre 2018** sur le secteur de la métropole TPM.

Une fois le SCoT arrêté, ce projet sera notifié aux personnes publiques associées qui auront 3 mois pour exprimer leur avis. Une enquête publique sera ensuite organisée en 2019.

*Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT Provence Méditerranée, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail. (cf. adresses ci-dessous)*

## ➤ Contacts

**Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée**

CS 40537 - 83041 Toulon Cedex 9 - Téléphone : 04 94 05 35 21 - Télécopie : 04 94 05 35 35 - E-mail : [contact@scot-pm.com](mailto:contact@scot-pm.com)

Directeur de la publication : M. Robert Bénévanti - Conception / réalisation : Stratis - Oolaboobaloo - TPM - Crédits photos : TPM - Impression : Superplan

+ d'info ? [www.scot-pm.com](http://www.scot-pm.com)